



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 18 février 2019, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

190218-1

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire Jean Martel ouvre la séance à 20h.

Période de questions

La parole est accordée au public :

Aucune question.

190218-2

Adoption de l'ordre du jour

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis, en modifiant le titre des points 10.9 et 10.10 pour les suivants:

- 10.9 Octroi de contrat de fourniture de croisières sur le fleuve - été 2019 - Croisières vin et fromage et croisières feux d'artifice
- 10.10 Octroi de contrat de fourniture et opération d'une navette fluviale entre la Ville de Boucherville et le parc national des Iles-de-Boucherville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-3

Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2019

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

190218-4

**Avis de motion - second projet de règlement 2018-298 –
Règlement relatif aux usages conditionnels**

Il est proposé que Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement 2018-298 - *Règlement relatif aux usages conditionnels*.

190218-5

**Avis de motion - projet de règlement 2019-193-2 -
Règlement modifiant le Règlement 2012-193 sur le code
d'éthique et de déontologie des employés municipaux
de la Ville de Boucherville**

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement 2019-193-2 - *Règlement modifiant le Règlement 2012-193 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Boucherville*.

190218-6

**Avis de motion - projet de règlement 2019-308 -
Règlement ordonnant l'exécution de travaux de
réfection de la chaussée de diverses rues, et décrétant
à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas
4 500 000 \$**

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une

prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement 2019-308 - *Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de diverses rues, et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$.*

190218-7

Avis de motion - projet de règlement 2019-309 - Règlement ordonnant la réfection du boul. Marie-Victorin incluant la piste cyclable sur chaussée et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 497 549 \$

Mme la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 2019-309 - *Règlement ordonnant la réfection du boul. Marie-Victorin, incluant la piste cyclable sur chaussée et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 497 549 \$.*

190218-8

Avis de motion - projet de règlement 2019-310 - Règlement ordonnant le remplacement d'une chambre de vannes au coin des boulevards du Fort-Saint-Louis et De Montarville et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement 2019-310 - *Règlement ordonnant le remplacement d'une chambre de vannes au coin des boulevards Fort-Saint-Louis et De Montarville, et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$.*

Adoption de règlements

190218-9

Procès-verbal de correction - Règlement 2018-246-1 modifiant le Règlement 2016-246 ordonnant des travaux de rajeunissement de diverses rues, et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 499 558 \$

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction daté du 17 janvier 2019, préparé par la greffière et corrigeant le titre du règlement.

190218-10

**Adoption du second projet de règlement 2018-298 –
Règlement relatif aux usages conditionnels**

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive, afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée portes ouvertes et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement no 2018-298 - *Règlement relatif aux usages conditionnels.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-11

**Projet de règlement 2019-193-2 - Règlement modifiant le
Règlement 2012-193 sur le code d'éthique et de
déontologie des employés municipaux de la Ville de
Boucherville**

M. le maire Jean Martel dépose le projet de règlement 2019-193-2 - *Règlement modifiant le Règlement 2012-193 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Boucherville.*

190218-12

**Projet de règlement 2019-308 - Règlement ordonnant
l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de
diverses rues, et décrétant à ces fins une dépense et un
emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$**

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement 2019-308 - *Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de diverses rues et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$.*

190218-13

Projet de règlement 2019-309 - Règlement ordonnant la réfection du boul. Marie-Victorin, incluant la piste cyclable sur chaussée, et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 497 549 \$

Mme la conseillère Isabelle Bleau dépose le projet de règlement 2019-309 - *Règlement ordonnant la réfection du boul. Marie-Victorin incluant la piste cyclable sur chaussée et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 497 549 \$.*

190218-14

Projet de règlement 2019-310 - Règlement ordonnant le remplacement d'une chambre de vannes au coin des boulevards du Fort-Saint-Louis et De Montarville, et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi dépose le projet de règlement 2019-310 - *Règlement ordonnant le remplacement d'une chambre de vannes au coin des boulevards du Fort-Saint-Louis et De Montarville, et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$.*

Rapports et résolutions des comités et commissions

190218-15

Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 30 janvier 2019

Il est proposé d'entériner les recommandations U2019-009 et U2019-010 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 30 janvier 2019 et d'approuver :

1. La demande numéro 2018-70282 pour autoriser l'ajout d'une fenêtre à l'immeuble situé au 85, rue Duclos-Decelles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2019-009 du CCU;
2. La demande numéro 2019-70008 pour autoriser le remplacement d'une porte sur le mur arrière du bâtiment situé au 35, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2019-010 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé d'entériner les recommandations U2019-004, U2019-005, U2019-006, U2019-007 et U2019-008 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 30 janvier 2019 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2018-70274 pour autoriser des modifications architecturales aux façades de l'immeuble situé au 666, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2019-004;
2. La demande de PIIA numéro 2018-70273 pour approuver un plan d'affichage d'ensemble pour l'immeuble situé au 666, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2019-005;
3. La demande de PIIA numéro 2018-70267 pour autoriser la rénovation des façades de l'immeuble situé au 95, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2019-006;
4. La demande de PIIA numéro 2018-70276 pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un immeuble situé au 663, rue de Normandie, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2019-007;
5. La demande de PIIA numéro 2019-70006 pour autoriser le nouveau concept architectural des façades de l'immeuble situé au 556, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2019-008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de la circulation et du transport, réunion du 11 décembre 2018, et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 181211-02 à l'effet d'interdire le stationnement sur la rue De La Barre du côté pair, entre la rue De Vaudreuil et les limites du 100 et 120;
2. La recommandation 181211-03 à l'effet d'interdire le stationnement du côté pair de la rue de Tours, entre les rues Jean-Bois et Jean-Plouf du 15 novembre au 15 avril;
3. La recommandation 181211-04 à l'effet d'enlever l'interdiction de stationner sur la rue Antoine-Girouard, de la limite du 637 et 641, rue Antoine-Girouard à la rue de la Blanche-Herbe;

4. La recommandation 181211-05 à l'effet d'interdire le stationnement sur la rue De Montgolfier du côté impair, entre les deux entrées du 21 De Montgolfier;
5. La recommandation 181211-06 à l'effet de décréter une interdiction de stationner sur la rue de la Rivière-aux-Pins, 1 mètre avant le début de l'entrée du Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier, du côté le plus près du boul. De Montarville jusqu'à la limite de l'entrée située près du chemin du Lac;
6. La recommandation 181211-07 à l'effet d'enlever l'interdiction de stationner du côté extérieur du croissant de la place Hélène-Boullé, pour instaurer une interdiction de stationner du côté intérieur;
7. La recommandation 181211-08 à l'effet d'interdire le stationnement sur la largeur de la propriété du 1330, rue Graham-Bell, ainsi que 15 mètres de part et d'autre de l'entrée du quai de débarquement du 1331 b, rue Graham-Bell;
8. La recommandation 181211-09 est reportée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-18

**Procès-verbal du comité des citoyens du district no 1
(Marie-Victorin) - réunion du 14 novembre 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district n° 1 (Marie-Victorin) - réunion du 14 novembre 2018.

190218-19

**Procès-verbal du comité des citoyens du district no 1
(Marie-Victorin) - réunion du 12 décembre 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district n° 1 (Marie-Victorin) - réunion du 12 décembre 2018.

190218-20

**Procès-verbal de la commission des aînés - réunion du
20 novembre 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 20 novembre 2018.

190218-21

**Procès-verbal de la commission des aînés - réunion du
18 décembre 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 18 décembre 2018.

**Procès-verbal de la commission de la vie
communautaire, de la culture et des sports - réunion du
30 janvier 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1432 préparé par la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne daté du 11 février 2019;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 30 janvier 2019 et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 2019-01 à l'effet de céder au Club d'aviron de Boucherville et au Club de judo de Boucherville 2 anciens vélos d'entraînement (dans leur état actuel) en offrant un vélo à chacun des organismes afin d'en faire bénéficier les membres de leur club;
2. La recommandation 2019-02 à l'effet d'octroyer un soutien financier aux organismes suivants, et ce tel qu'adopté au budget 2019 :
 - Société d'histoire des îles-Percées : 1 500 \$
 - Équijustice Rive-Sud (Médiation citoyenne de Boucherville) : 1 500 \$
 - Courses Thématiques : 2 500 \$
 - Patinage synchronisé Nova : 7 000 \$
 - Club de Soccer Boucherville : 17 549,76 \$
3. La recommandation 2019-03 à l'effet d'autoriser:
 - a) les demandes d'affichages directionnels temporaires pour les événements d'envergures 2019 de la Ville et des organismes accrédités suivants :
 - Rendez-vous de la mairie : 6 juillet 2019
 - Triathlon : 29 septembre 2019
 - Vélo-fête de la famille : 26 mai 2019
 - Fête nationale : 23 et 24 juin 2019
 - Des airs d'été Desjardins : 10, 17, 24, 31 juillet et 7 août 2019
 - Noël d'antan : 8 décembre 2019
 - b) l'installation des panneaux promotionnels (de type sandwich) pour les événements 2019 de la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne, de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs et aux organismes accrédités de la Ville.
 - c) la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne, la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, et aux organismes accrédités de la Ville, pour tout événement en 2019, à tenir ponctuellement des kiosques de restauration et/ou de service de bar sur le site de leur événement.
4. La recommandation 2019-04 à l'effet de radier l'état de compte des factures 2016608184 et 2016608185;
5. La recommandation 2019-05 à l'effet de soutenir financièrement le Centre d'action bénévole dans le cadre du programme Carrefour du bénévolat pour un montant de 30 000 \$;

6. La recommandation 2019-06 à l'effet d'autoriser la Fondation Source Bleue à tenir une marche de 5 et 10 km selon un parcours préétabli et d'autoriser la fermeture des rues sous escorte policière, de permettre le stationnement sur les deux côtés de la rue De Montbrun et de contribuer au service de navette du RTL;
7. La recommandation 2019-07 à l'effet d'abolir la commission de la vie communautaire, de la culture et des sports, de créer deux commissions distinctes et de prévoir la composition de ces dernières comme suit :
 - a) Commission des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne (CLACVCPC) :
 - Directrice;
 - Chefs de service ou chefs de section en leur absence;
 - Membres du conseil tel que décidé par ce dernier;
 - b) Commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs (CSHVSÉS) :
 - Directeur;
 - Employés de la SHVSÉS identifiés par le directeur;
 - Membre(s) du conseil tel que décidé par ce dernier;
8. La recommandation 2019-08 à l'effet d'entériner la convention confiant à La Bambinerie le mandat d'intervention communautaire auprès de la clientèle 0-12 ans et de leur famille. D'autoriser Monsieur Roger Maisonneuve à signer ladite convention et d'octroyer à La Bambinerie un montant de 53 544 \$, tel qu'adopté au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-23

Nomination de cinq nouveaux membres au sein du comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)

CONSIDÉRANT que des membres du comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) ont démissionné au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été effectué pour recruter des nouveaux membres;

CONSIDÉRANT la composition actuelle du comité :

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale du district no 1
- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne
- Mme Annie Bernatchez, coprésidente
- Mme Suzanne Binet-Audet
- Mme Chantal De Menezes
- M. René De Vette
- Mme Martine Forest, coprésidente
- Mme Geneviève Trudel

Il est proposé :

Que le conseil nomme les cinq nouvelles candidates suivantes, lesquelles s'ajoutent à la composition actuelle du comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin):

- Mme Sylvie Belisle
- Mme Natacha Bouvier
- Mme Katherine Ferguson
- Mme Carole Johnson
- Mme Marie-Ève Trudeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-24

Nomination de trois nouveaux membres au sein de la commission des aînés

CONSIDÉRANT que des membres de la commission des aînés ont démissionné au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été effectué pour recruter des nouveaux membres;

CONSIDÉRANT la composition actuelle du comité :

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale du district no 1
- M. Michel Leclerc, chef de service de la vie communautaire et de la participation citoyenne
- Mme Marjolaine Matte, régisseur communautaire

- Mme Mireille Beaulac
- Mme Henriette Bédard-Dumont
- M. Claude André Bonin
- M. Robert Choquette
- Mme Monique Faubert
- Mme Louise Goulet
- M. Stéphane Paré
- Mme Gina Stooke
- M. Pierre Toupin

Il est proposé :

- Que le conseil nomme les trois nouveaux candidats suivants, lesquels s'ajoutent à la composition actuelle de la commission des aînés :

- Mme Michèle Forgues
- M. Jean-Yves Gendron
- Mme Claudette Labrèche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-25

Nomination CCU - personne-ressource au sein du CCU

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1417 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 30 janvier 2019;

Il est proposé de nommer Mme Chantal De Menezes à titre de personne-ressource au sein du CCU jusqu'en décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-26

Nomination de trois nouveaux membres au sein du secrétariat à la participation citoyenne

CONSIDÉRANT que des membres du secrétariat à la participation citoyenne ont démissionné au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été effectué pour recruter des nouveaux membres;

CONSIDÉRANT la composition actuelle du comité :

- M. Jean Martel, maire
- M. Michel Leclerc, chef de service de la vie communautaire et de la participation citoyenne
- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne

- M. André Coutu
- M. Frédéric Grenier
- Mme Annie Hébert
- M. Michel Lamarre

Il est proposé :

Que le conseil nomme les trois nouveaux candidats suivants, lesquels s'ajoutent à la composition actuelle du secrétariat à la participation citoyenne :

- Mme Dominique André
- M. Serge Mallette
- M. Marc Sauvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-27

Recommandation SPC-13 - Mise à jour du Guide de fonctionnement de la participation citoyenne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation SPC-13 du secrétariat à la participation citoyenne en regard de la mise à jour du *Guide de fonctionnement de la participation citoyenne*;

Il est proposé que le conseil municipal approuve la recommandation SPC-13 du secrétariat à la participation citoyenne en regard de la mise à jour du *Guide de fonctionnement de la participation citoyenne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure

190218-28

Demande de dérogation mineure no 2018-70275 – stationnement

M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70275;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2019-003;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 29 janvier 2019, invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70275 à l'égard de l'immeuble situé au 14, rue De Montgolfier sur le lot 2 510 134 du cadastre du Québec, déposée le 20 novembre 2018 et qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- permettre une réduction de la bande aménagée entre l'aire de stationnement et l'emprise de rue, d'une largeur minimum de 4,20 mètres;
- permettre une allée de circulation d'une largeur minimum de 6,20 mètres et desservant des cases de stationnement, à angle droit;
- permettre des cases de stationnement à angle droit d'une profondeur de 5,25 mètres minimum.

Le tout selon la recommandation U2019-003 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Lettre argumentaire déposée le 11 novembre 2018 par Novali Gourmet inc.;
- Plan de localisation, minute 14954, signé et scellé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre;

- Plan de plantation et de stationnement pour permis, révision 5 en date du 19 novembre 2018, signé et scellé par Danie Savoie, architecte-paysagiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

190218-29

Approbation du rapport d'effectif

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période de janvier 2019, préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 6 février 2019;
2. De souligner le départ à la retraite de Mme Line Scarfo, bibliothécaire à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne, division bibliothèque, le 1^{er} mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-30

Nomination - chef de service comptabilité et contrôle

Il est proposé de procéder à la nomination de Mme Isabelle Maillé au poste de chef de service, comptabilité et contrôle au sein de la Direction des finances et des approvisionnements, effective à compter du 4 mars 2019, le tout conformément aux conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-31

Nomination - contremaître immeubles, construction et entretien

Il est proposé de procéder à la nomination de Monsieur Pascal Desrochers au poste de contremaître immeubles, construction et entretien au sein de la Direction des travaux publics, le tout conformément aux conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-32

Révision de l'échelle salariale des emplois saisonniers 2019

Il est proposé d'approuver les modifications apportées à l'échelle salariale des emplois saisonniers 2019 pour l'ensemble des classes, le tout selon

le document *Classification des emplois saisonniers et salaires au 1^{er} mai 2019*, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-33

Révision de la structure de la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne

Il est proposé :

1. D'abolir le poste de « bibliothécaire - services techniques » (classe 10 - col blanc) à compter du 1^{er} mars 2019 (date effective de retraite de la titulaire actuelle);
2. De créer le poste de « chef de division », bibliothèque » (classe 5 - cadre) et procéder à son comblement;
3. De remplacer le titre de « coordonnateur administratif » par « régisseur ».

En conséquence de ce qui précède,

4. D'approuver l'organigramme ainsi révisé de la Direction des loisirs, des arts, et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne;
5. D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à la mise en place de cette nouvelle structure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-34

Révision de la structure de la Direction des finances et des approvisionnements

Il est proposé :

- D'abolir le poste de « technicien(ne) finances » (classe 7 - col blanc) à compter du 4 mars 2019;
- De créer le poste de « d'analyste financier » (classe 8 (provisoire) - col blanc) et de procéder à son comblement;

En conséquence de ce qui précède,

- D'approuver l'organigramme ainsi révisé de la Direction des finances et des approvisionnements;
- D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à la mise en place de cette nouvelle structure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-35

Listes de chèques

Il est proposé :

1. D'approuver les listes de chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - Liste des chèques numéros 184832 à 184937 inclusivement;
 - Liste des chèques numéros 184938 à 185049 inclusivement;
 - Liste des chèques numéros 185048 à 185106 inclusivement;
 - Liste des chèques numéros 185107 à 185187 inclusivement;
 - Liste des chèques numéros 185188 à 185263 inclusivement.
2. D'approuver les paiements électroniques suivants:
 - Paiements électroniques S-11563 à S-11635;
 - Paiements électroniques S-11636 à S-11704;
 - Paiements électroniques S-11705 à S-11734;
 - Paiements électroniques S-11735 à S-11769;
 - Paiements électroniques S-11770 à S-11825.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-36

Listes de virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes :

Liste détaillée des virements budgétaires 2019
au 12 février 2019

Écritures 4835 à 4847
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-37

Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation 2007-73

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction pour la période comprise entre le 1^{er} et le 31 janvier 2019, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

190218-38

Dépôt des certificats de la greffière sur les consultations des règlements 2018-287 et 2018-288

Le conseil municipal prend acte du dépôt des certificats de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue les 14, 15, 16, 17 et 18 janvier 2019 sur le règlement suivant: Règlement 2018-287 - *Règlement ordonnant l'acquisition de la créance de la Banque Laurentienne du Canada à l'égard de la Société d'exploitation des glaces de Boucherville et décrétant à ces fins une dépense de 17 500 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$* et la procédure d'enregistrement tenue les 21, 22, 23, 24 et 25 janvier 2019 sur le règlement suivant: Règlement 2018-288 - *Règlement ordonnant l'acquisition des lots 3 428 988, 3 771 167 et 3 771 169 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt 3 818 000 \$.*

190218-39

Désignation des fonctionnaires désignés de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1428 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 1^{er} février 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 151020-30;

Il est proposé de remplacer la résolution 151020-30 par la présente et de nommer, à titre de fonctionnaires désignés, les employés municipaux actuels et futurs occupant l'une des fonctions suivantes au sein de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement :

- Directeur de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement;
- Chef du service de la construction, de l'inspection et des relations avec les entreprises;
- Chef du service de la réglementation, du patrimoine et des relations avec les citoyens;
- Chef du service de l'urbanisme;
- Chef du service de l'environnement;
- Chef inspecteur en bâtiment;
- Conseiller en urbanisme;
- Conseiller en architecture;
- Inspecteur en bâtiment;
- Inspecteur à la réglementation;
- Technicien en environnement;
- Préposé aux permis et à l'urbanisme;
- Technicien en urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-40

Demande d'exemption de taxes foncières – La Cinémathèque québécoise

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance de La Cinémathèque

québécoise aux fins de la confirmation de la reconnaissance d'exemption de taxes du 15 janvier 2010 (CMQ – 63292);

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville n'entend pas faire de représentation relativement à cette demande;

Il est proposé :

Que la Ville de Boucherville s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec relativement à la demande de confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes (CMQ – 63292) formulée par La Cinémathèque québécoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-41

Rapport 2018 sur l'application du Règlement de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la Ville de Boucherville devenue *Règlement sur la gestion contractuelle* depuis le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), obligeant une fois l'an la municipalité à déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle*;

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport 2018 sur l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* déposé par la Direction des finances et des approvisionnements.

190218-42

Programme de revitalisation du Vieux-Boucherville - 434 et 436, boulevard Marie-Victorin - Demande de prolongation de délai

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1419 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 30 janvier 2019;

Il est proposé que le conseil approuve la demande d'extension de délai déposée par le propriétaire du 434 et 436, boulevard Marie-Victorin. Les travaux devront débuter au plus tard le 31 mai 2019 et être terminés pour la réalisation des travaux admissibles au plus tard le 31 décembre 2019. Les autres conditions rattachées à l'aide financière accordée le 22 janvier 2018 par la résolution n° 180122-18 devront être respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Travaux de remblai – 88, rue Robert-H.-Goddard –
Gestion immobilière LPB inc. (Boutin Express inc.)**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1418 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé d'autoriser des travaux de remblai sur la propriété située au 88, rue Robert-H.-Goddard portant le numéro de lot 2 510 238 cadastre du Québec, selon les conditions suivantes :

1. Les travaux de remblai devront respecter la réglementation municipale en vigueur au moment de la réalisation des travaux;
2. L'aménagement de l'emplacement devra respecter le Règlement d'urbanisme no 1414 et les plans 1/2 et 2/2, préparés par Sophie Leclerc, architecte-paysagiste, datés du 16 novembre 2018;
3. Le drainage pluvial de l'emplacement devra être réalisé tel que prévu dans les plans préparés par Comeau Experts-conseils, datés du 11 septembre 2018 et examinés par la Direction du génie;
4. Le demandeur devra soumettre une attestation signée et scellée par un ingénieur, confirmant que les travaux de drainage pluvial ont été réalisés selon les exigences de la Direction du génie;
5. Le demandeur devra soumettre une attestation d'un architecte-paysagiste, confirmant que les travaux ont été réalisés conformément à la réglementation municipale et plus spécifiquement selon les plans 1/2 et 2/2, préparés par Sophie Leclerc, architecte-paysagiste, datés du 16 novembre 2018;
6. Les travaux de remblai ne doivent pas empiéter sur la propriété municipale (emprise de la rue Robert-H.-Goddard projetée);
7. L'acceptation de ce projet ne soustrait pas le demandeur de respecter tout autre règlement ou loi applicable en l'espèce;
8. Advenant qu'un nouveau système d'éclairage soit installé, il devra répondre aux exigences de la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Travaux de remblai – 128, chemin Du Tremblay –
Gestion immobilière LPB inc. (Boutin Express inc.)**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1423 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé d'autoriser des travaux de remblai sur les lots 2 513 439, 2 513 440 et 2 513 441 cadastre du Québec, selon les conditions suivantes :

1. Les travaux de remblai devront respecter la réglementation municipale en vigueur au moment de la réalisation des travaux;
2. L'aménagement de l'emplacement devra respecter le Règlement d'urbanisme no 1414 et les plans 1/2 et 2/2, préparés par Sophie Leclerc, architecte-paysagiste, datés du 16 novembre 2018;
3. Le drainage pluvial de l'emplacement devra être réalisé tel que prévu dans les plans préparés par Comeau Experts-conseils, datés du 11 septembre 2018 et examinés par la Direction du génie;
4. Le demandeur devra soumettre une attestation signée et scellée par un ingénieur confirmant que les travaux de drainage pluvial ont été réalisés selon les exigences de la Direction du génie;
5. Le demandeur devra soumettre une attestation d'un architecte-paysagiste confirmant que les travaux ont été réalisés conformément à la réglementation municipale et plus spécifiquement selon les plans 1/2 et 2/2, préparés par Sophie Leclerc, architecte-paysagiste, datés du 16 novembre 2018;
6. Les travaux de remblai ne doivent pas empiéter sur la propriété municipale (emprise de la rue Robert-H.-Goddard projetée);
7. L'acceptation de ce projet ne soustrait pas le demandeur de respecter tout autre règlement ou loi applicable en l'espèce;
8. Advenant qu'un nouveau système d'éclairage soit installé, il devra répondre aux exigences de la réglementation municipale en vigueur;
9. Aucun travaux de remblai ne sera autorisé dans la servitude municipale n° 868354;
10. Le ponceau situé dans la servitude n° 868354 doit répondre aux exigences de la municipalité et avoir reçu les autorisations de la Direction du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

190218-45

Reconduction du contrat pour la location du local pour entreposage d'équipements motorisés et de matériel (SP-15-02)

CONSIDÉRANT le contrat pour la location d'un local pour entreposage d'équipements motorisés et de matériel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1398 préparé par la Direction des travaux publics datée du 8 février 2019 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire, pour une troisième et dernière année, le contrat SP-15-02 pour la location du local pour entreposage d'équipements motorisés et de matériel à 400 451 Canada inc., pour un

montant de 71 454,94 \$ taxes incluses, plus une indexation au prix de la consommation pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, tel que prévu au contrat, le tout en conformité avec l'article 9 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-15-02. Le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-46

Reconduction du contrat pour l'entretien et gestion des ouvrages d'interception et transport des eaux usées (SP-15-08)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien et gestion des ouvrages d'interception et transport des eaux usées ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1400 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 février 2019.

Il est proposé de reconduire, pour une dernière année, le contrat SP-15-08 pour l'entretien et gestion des ouvrages d'interception et transport des eaux usées à Simo Management Inc., pour un montant de 49 439,25 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 4 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-15-08. Le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-47

Reconduction du contrat pour la tonte des fossés du secteur du Boisé (SP-17-11)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de tonte des fossés du secteur Du Boisé;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1379 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 janvier 2019 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire, pour une dernière année, le contrat SP-17-11 pour les travaux de tonte des fossés du secteur Du Boisé à Jardins Groupe Design inc. / Services Paysagers Dominique Filion, pour un montant de 45 530,10 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-48

Reconduction du contrat pour les travaux de nettoyage, paillage et entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans le secteur Harmonie et du Boisé (SP-17-12)

CONSIDÉRANT le contrat pour le nettoyage, paillage et entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans le secteur Harmonie et Du Boisé ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1405 préparé par

la Direction des travaux publics daté du 5 février 2019;

Il est proposé de reconduire, pour une deuxième année, le contrat SP-17-12 pour le nettoyage, paillage et entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans le secteur Harmonie et Du Boisé, à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 46 823,57 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 14 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-17-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-49

Reconduction du contrat pour des travaux de pavage et le recouvrement partiel et rapiéçage (SP-17-16)

CONSIDÉRANT le contrat pour des travaux de pavage et le recouvrement partiel et rapiéçage;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1402 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 février 2019;

Il est proposé de reconduire pour une dernière année, pour couvrir la période des travaux du 15 avril 2019 au 15 décembre 2019, le contrat SP-17-16 pour des travaux de pavage et le recouvrement partiel et rapiéçage à Les Entreprises Nord Construction (1962) inc., pour un montant de 171 255,26 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 15 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-17-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-50

Reconduction du contrat pour la tonte du gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville (SP-18-03)

CONSIDÉRANT le contrat pour la tonte du gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1380 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 janvier 2019 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-18-03 pour la tonte du gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 259 086,37 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-51

Reconduction du contrat pour les entrées charretières et réfection de trottoirs et de bordures (SP-18-04)

CONSIDÉRANT le contrat SP-18-04 pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures et d'élargissement d'entrées charretières;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1399 préparé par la Direction des travaux publics le 5 février 2019;

Il est proposé:

1. De reconduire le contrat SP-18-04 pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures et d'élargissement d'entrées charretières, pour une première année, à Les Entreprises Nord Construction (1962) Inc., pour un montant de 464 128,78 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission. L'attribution de ce contrat est basée sur des prix unitaires multipliés par les quantités estimées au bordereau de prix;
2. D'autoriser à cette fin une somme de 450 000 \$ à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-52

Reconduction du contrat pour l'entretien des trottoirs, réparation de fissures, joints et éclats (SP-18-06)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien des trottoirs, réparation de fissures, joints et éclats;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1401 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 février 2019;

Il est proposé de reconduire, pour une première année, le contrat SP-18-06 pour les travaux d'entretien des trottoirs, réparation de fissures, joints et éclats à Construction G3 inc. pour un montant de 39 000,00 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission. L'attribution de ce contrat est basée sur le plus bas taux horaire soumis multipliés par les quantités inscrites au bordereau de prix pour un budget maximum de 39 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-53

Octroi du contrat de fourniture de croisières sur le fleuve - été 2019 - Croisières vin et fromage et croisières feux d'artifice

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture de croisières sur le fleuve - été 2019 - Croisières vin et fromage et croisières feux d'artifice;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1413 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 31 janvier 2019;

Il est proposé d'octroyer le contrat pour les croisières vin et fromage et croisières feux d'artifice à l'unique soumissionnaire conforme, en l'occurrence Croisières Navark inc., pour un montant total de 53 325,41 \$

incluant les taxes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à l'appel d'offres SP-19-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-54

Octroi du contrat de fourniture et opération d'une navette fluviale entre la Ville de Boucherville et le parc national des Îles-de-Boucherville

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture et opération d'une navette fluviale entre la Ville de Boucherville et le parc national des Îles-de-Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1412 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 31 janvier 2019;

Il est proposé d'octroyer le contrat pour une navette fluviale entre la Ville de Boucherville et le parc national des Îles-de-Boucherville à l'unique soumissionnaire conforme, en l'occurrence Croisières Navark inc., pour un montant total de 134 341,39 \$ toutes taxes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus incluses à l'appel d'offres SP-19-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

190218-55

Renouvellement d'une entente de service avec la garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 1019-1403 préparé par la Direction du greffe daté du 31 janvier 2019;

Il est proposé:

1. D'approuver l'Entente de service entre la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. et Ville de Boucherville, concernant les modalités d'un partenariat de fonctionnement de la patrouille de sécurité nautique;
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

190218-56

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 21 février 2019

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-190221-4.1;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-190221-6.1 à CA-190221-6.12;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-190221-8.1 à CA-190221-8.6.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-57

Subvention pour l'Association des métiers d'art de Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1421 préparé par la Direction générale;

Il est proposé d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à l'Association des métiers d'art de Boucherville pour la tenue de leur Salon 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-58

Subvention pour Fondation internationale des cultures à partager

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1420 préparé par la Direction générale;

Il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000 \$ à la Fondation internationale des cultures à partager, afin de leur permettre de maintenir leurs activités tout au long de l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-59

Subvention pour Club Cycliste Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1436 préparé par la Direction générale;

Il est proposé d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à Club Cycliste Boucherville pour l'organisation et la tenue de projets cyclistes pour la saison 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-60

Subvention pour Les Petits Chanteurs de Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2019-1438 préparé par la Direction générale;

Il est proposé de bonifier la demande de subvention des Petits Chanteurs de Boucherville de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-61

Désignation du maire suppléant

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé de désigner M. le conseiller François Desmarais à titre de maire suppléant de la Ville de Boucherville, pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-62

Participation « GO - Pour un Grand Montréal accessible »

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Isabelle Bleau, conseillère, à participer à « GO - Pour un Grand Montréal accessible » les 27 et 28 février à Montréal;

2. D'autoriser le remboursement de ses dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190218-63

Soutien au projet d'agrandissement du parc national des Îles-de-Boucherville

CONSIDÉRANT que les grandes battures Tailhandier, d'une superficie de 2,2 km², sont situés entre l'est de l'île de Montréal et le parc national des îles-de-Boucherville;

CONSIDÉRANT que ces îles regorgent d'une grande richesse écologique qu'il faut préserver et mettre en valeur;

CONSIDÉRANT que ces îles présentent une richesse faunique et floristique rare et précieuse, puisqu'elles abritent d'innombrables espèces à statut précaire ou en péril, tel que le Petit Blongios, des milieux humides variés, ainsi que des sites de nidification pour la sauvagine, les oiseaux de rivage et des haltes de migration pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs;

CONSIDÉRANT que les grandes battures Tailhandier constituent des espaces de frai d'une importance vitale pour la grande guildes des poissons qui se reproduisent dans les plaines inondables;

CONSIDÉRANT que l'annexion des grandes battures Tailhandier au parc national des îles-de-Boucherville permettrait d'augmenter de 25 % la superficie du parc et d'octroyer un statut de conservation à perpétuité aux battures;

CONSIDÉRANT que la localisation stratégique des grandes battures Tailhandier, en plein centre du territoire de la communauté métropolitaine de Montréal où il existe un déficit important de territoires protégés, rend encore plus pertinent ce projet qui permettrait de préserver l'un des rares bastions naturels encore existants dans la région;

Il est proposé de signifier l'appui de la Ville de Boucherville à la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) pour l'agrandissement du parc national des îles-de-Boucherville, grâce à l'annexion des grandes battures Tailhandier afin d'en assurer la protection et d'assurer que les citoyens de Boucherville puissent profiter pleinement de ces îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

190218-64

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

Il est proposé de lever la présente séance à 20h57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

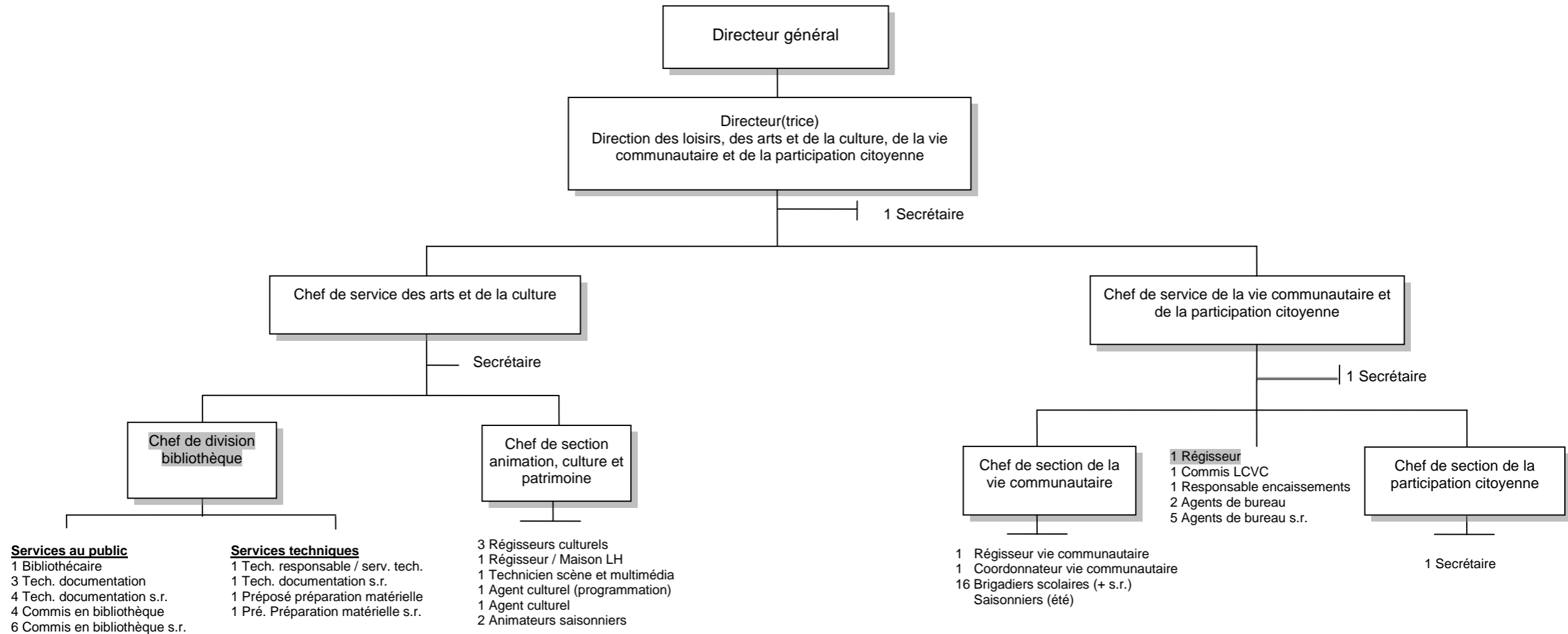
Marie-Pier Lamarche, greffière

Classification des emplois saisonniers et salaires au 1er mai 2019

<i>Classe</i>	<i>Titre d'emploi</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux au 1er mai 2018</i>	<i>Taux au 1er mai 2019</i>
				<i>0,50</i>
Classe 1	Assistant-animateur	1	12,00	12,50
		2	12,10	12,60
		3	12,20	12,70
Classe 2	Animateur de tennis et badminton Moniteur de camp de jour	1	13,00	13,50
		2	13,25	13,75
		3	13,50	14,00
Classe 3	Agent d'intégration Responsable Accueil - camp de jour Animateur escouade	1	13,80	14,30
		2	14,05	14,55
		3	14,30	14,80
Classe 4	Chef d'équipe - camp de jour Chef d'équipe - leadership	1	15,45	15,95
		2	15,75	16,25
		3	16,05	16,55
		4	16,35	16,85
		5	16,80	17,30
Classe 5	Animateur culturel Animateur technicien Moniteur spécialiste Professeur à la leçon	1	16,90	17,40
		2	18,05	18,55
		3	19,25	19,75
		4	20,55	21,05
		5	21,95	22,45
Classe 6	Entraîneur chef de tennis	1	22,70	23,20
		2	23,45	23,95
		3	24,20	24,70

ORGANIGRAMME 2019 – Pour approbation

Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne



ORGANIGRAMME 2019 – Pour approbation Direction des finances et des approvisionnements

